

LE SPECTATEUR

PAGÉ & BILAUDEAU, PROPRIÉTAIRES.

PAR LA CROIX ET LA CHARRUE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

MAJOR & de MARTIGNY
AVOCATS
111, Rue Principale, Hull, P. O.
C. 341103. CAMILLE de MARTIGNY.

N. TETREAU,
Notaire.
No. 183 RUE PRINCIPALE, HULL

P. T. DESJARDINS,
Notaire
RUE PRINCIPALE, HULL

DR. J. BLONDIN,
No. 113 RUE PRINCIPALE.
HULL
En face du Bureau de Poste.

Dr Alex. OUMET,
MEDECIN et CHIRURGIEN.
111, rue Principale, Hull,
Spécialité: Maladies des femmes et
des enfants, etc.

Elégantes Chambres Dentales à Hull
Dr B. S. Stackhouse
CHIRURGIEN DENTISTE
116, Goyette Rue Principale, vis-à-vis
le bureau de Poste.

Dents remplacées d'après un système
nouveau. 15 minutes après
l'extraction des dents naturelles. Pas de
douleurs. Gaz, chloroforme ou éther ad-
ministres.

BUREAU de COLLECTION
LABELLE & CLAUSON
Hulseiers, 30, S.
AGENTS D'IMMEUBLES, &c., &c.
Block Aubrey, Rue Principale, Hull.

D. C. SIMON,
Percepteur du Revenu Provincial
Auditeur, Comptable,
Agent Général d'Assurances
Sur la Vie, contre le Feu
et les Accidents,
Rue Alma. En face de l'Eglise
HULL

ART-STUDIO
William Charbon
14, rue PRINCIPALE, HULL

Photographies pour tous le monde.
Vous n'avez plus de raisons de ne pas
faire poser pour une douzaine de photos
car les prix sont aussi bas :

13 photos pour 75 cts.
13 cabinets " \$1.50

Photographies en exhibition tous les
jours et le soir jusqu'à minuit.
A la lumière électrique.



CONTRAT de la MALLE

DES SOUMISSIONS CACHE-
FÉES, adressées au Maître Gé-
néral de Poste seront reçues à Ottawa
jusqu'à midi le

26 FEVRIER 1892

Pour le transport des Malls de sa Ma-
jesté, sous les conditions d'un Contrat
pour un terme de quatre années, une
fois par semaine, aller et revenir, entre
CANTLY et LUCERNE à commen-
cer le 1er Avril prochain.

Le transport se fera à cheval, ou en
voiture convenable. La route à suivre
pour le transport de cette malle sera
via les Bureaux de poste de Wilsons
corners, Pélissier et Glenlivet.

Des avis imprimés contenant des
renseignements plus détaillés au sujet
des conditions du Contrat projeté peu-
vent être vus aux Bureaux de Poste
de Lucerne, Wilson's corners, Pélissier,
Glenlivet et Cantly, et à ce bureau, et
l'on pourra aussi y procurer des for-
mules de soumission.

H. HAWKEN,
Insp. des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes
Ottawa, 16 décembre 1891.

LE SCANDALE —DU— CHEMIN DE FER —DE LA— BAIE DES CHALEURS

Ce scandale est généralement connu,
mais nous tenons à en donner
l'histoire :

Premièrement.—Parce qu'il a été
l'occasion quasi providentielle de
faire connaître les agissements de la
clique rouge, dont fut partie M.
Rochon.

Secondement.—Parce qu'il est un
superbe échantillon du système mis
en force par Pacaud, Langelier et
autres patronnés et favorisés par
M. Rochon.

Troisièmement.—Parce qu'il est
intimement lié à la question consti-
tutionnelle, seule arme de M. Ro-
chon.

Quatrièmement.—Parce que le
même M. Rochon le met en doute
en disant dans son manifeste que
"les faits dénoncés" n'ont pas été
clairement établis."

Cinquièmement.—Enfin, parce qu'il
établit clairement que le renvoi de
M. Mercier et de sa clique n'est pas
injuste et arbitraire, comme le veut
M. Rochon, mais que le lieutenant-
gouverneur Angers n'avait pas d'au-
tres alternatives pour sauver la
province.

Le résumé qui suit est fait sur sa
passion et même, sans commentai-
res. C'est une page d'histoire ap-
payée sur des documents officiels et
des témoignages assermentés.

En 1887 la Compagnie du chemin
de fer de la Baie des Chaleurs fut
incorporée pour la seconde fois par
la législature de Québec, dans le
but de construire une voie ferrée
entre Métépédia (où il y a une sta-
tion de l'Intercolonial) et Gaspé.
Cette compagnie reçut des subsides
en terre—10,000 acres par mille—
de la province de Québec et aussi
\$3,200 par mille et une autre somme
du parlement fédéral, le tout for-
mant \$620,000. Vers la fin de 1889,
soixante-neuf milles avaient été construits
plus ou moins bien au coût de un
million, deux cent trente-cinq mille
piastres. La compagnie reçut en
retour \$525,000 de la Paissance et
\$350,000 de notre province. Elle
eut des difficultés avec les entrepre-
neurs, dont l'un d'eux tomba en dé-
confiture, et les travaux furent ar-
rêtés pendant un certain temps. A
la session de 1890, la législature de
Québec passa un acte autorisant le
lieutenant-gouverneur en conseil à
annuler, dans certains cas, les chartes
des compagnies de chemin de fer
qui ne réussiraient pas à remplir
leurs engagements vis-à-vis le pu-
blic, et à contracter des arrange-
ments avec d'autres corporations
commerciales ou individus capables
de conduire les travaux à bonne fin.

Quelques-uns des premiers mem-
bres de la Compagnie de la Baie des
Chaleurs, aiguillonnés et épervés
par cet acte provincial, se réorgani-
sèrent et, pour se donner une meil-
leure apparence et un crédit plus
fort sur le marché de Londres, dé-
mandèrent une charte au parlement
fédéral.

L'acte passa aux Communes sans
faire de bruit, mais rendit devant le
comité des chemins de fer du Sénat,
M. Barwick, aviseur légal de la
Banque Ontario, présenta une op-
position. Cette banque et celle des

Cantons de l'Est avaient fait des
avances d'argent à M. McFarlane,
sous-entrepreneur pour le compte
de M. Charles Armstrong (celui-ci
ayant reçu le contrat pour tous les
travaux) et avaient conséquemment
une réclamation contre lui. M.
Barwick, parlant au nom de ces
banques, demanda l'insertion dans
l'acte fédéral d'une clause qui rendit
la nouvelle compagnie responsable
de la réclamation de M. McFarlane
pour des travaux réellement exécutés
dans le temps.

Au cours de son argumentation,
M. Barwick insinua que si l'occasion
lui en était offerte, il pourrait prou-
ver que sur l'argent qui aurait dû
servir à payer les dettes de la com-
pagnie, \$100,000 avaient servi à des
fins politiques. En dépit de l'opposi-
tion de certains sénateurs, le comi-
té décida de procurer à M. Barwick
l'occasion de faire cette preuve.

L'enquête rencontra dans sa mar-
che des obstacles aussi nombreux
que variés. L'honorable M. Pierre
Garneau, qui agissait comme pre-
mier ministre et trésorier provin-
cial intérimaire quand le job fut ba-
clé, refusa de se présenter devant
le comité et d'y donner son témoi-
gnage. Plusieurs employés du gou-
vernement de Québec, qui avaient
été mêlés à la transaction en leur
qualité officielle, regrettent des mi-
nistres de Québec la défense d'obéir
aux sub-poenas du Sénat. M. Ar-
mstrong, le principal témoin dans l'affaire,
refusa d'abord de répondre,
finalement se décida à faire des ré-
vélations complètes. Ces révéla-
tions créèrent une surprise et indi-
gnation générales.

M. Pacaud et quelques autres
personnes compromises levèrent le
pied et s'enfuirent à l'étranger.

Voici la substance des faits révé-
lés par M. Armstrong et autres.
Durant la session d'hiver de 1890,
la législature de Québec vota un
subside de 800,000 acres de terre
pour "venir en aide au parachève-
ment et à l'équipement du chemin
de fer de la Baie des Chaleurs."

Ce subsidie fut fait payable à
toutes personnes ou personnes, com-
pagnies ou compagnie, qui pour-
raient établir qu'elles seraient en
mesure de pousser à bonne fin les
travaux en question, de fournir le
matériel roulant pour toute la ligne,
de conserver celle-ci en bonne con-
dition et, aussi, à la condition que
ces compagnies ou personnes s'en-
gageraient à payer la balance des
dettes privilégiées contractées par
la compagnie du chemin de fer de
la Baie des Chaleurs, le tout à la
satisfaction du lieutenant-gouver-
neur en conseil.

Il fut établi devant le comité du
Sénat que deux syndicats avaient
fait des efforts pour obtenir le con-
trat du chemin de fer de la Baie des
Chaleurs. Le premier était repré-
senté par M. J. J. McDonald, entre-
preneur de haute valeur; l'autre
l'était par M. Angus Thom, un agent
très actif. Tous deux négocièrent
avec le gouvernement de Québec
pour l'entremise de M. Ernest Pa-
caud, directeur de l'Electeur, organe
principal de M. Mercier dans le dis-
trict de Québec. Au cours de l'en-
quête M. McDonald dit sous ser-
ment, que dans l'entente négocia-
tion avec le gouvernement de Qué-
bec, il avait dû payer \$4,000 à M.
Pacaud pour obtenir le règlement
de ses réclamations, et que dans ses

estimés des dépenses qu'entraînerait
l'exécution du contrat du parache-
vement du chemin de fer de la Baie
des Chaleurs il avait réservé \$50,-
000 pour Pacaud et qu'il l'avait fait
savoir à celui-ci. M. McDonald sa-
vait qu'il ne pourrait pas obtenir le
contrat s'il ne payait pas un cer-
tain montant à Pacaud, surnommé
depuis le toll keeper, le gardien de
la barrière de péage.

Par son offre au gouvernement,
M. McDonald, qu'appuyait M. He-
aton Armstrong, fort banquier de
Londres, s'engageait :

1o A compléter les premiers soi-
xante milles, excepté le pont sur la
Cascapédia, sans aucune aide addi-
tionnelle ;

2o A construire le pont sur la
Cascapédia moyennant un subsidie
de \$50,000 ;

3o A construire les quarante mil-
les de chemin entre Cascapédia et
Paspébiac moyennant un subsidie de
\$400,000 ou pour \$10,000 par mille,
payables : \$200,000 lors de l'achè-
vement des premiers vingt milles
et la balance à l'achèvement des
derniers vingt milles ;

4o A payer de ses propres fonds
et immédiatement toutes les dettes
de la compagnie, à acquiescer le stock
(actions) et à satisfaire les promo-
teurs de l'entreprise ;

5o A fournir un matériel roulant
suffisant à garantir l'exploitation
active du chemin pendant cinq ans ;
6o A déposer \$140,000 qui servi-
raient entre les mains du gouverne-
ment à payer l'intérêt sur les obli-
gations pendant dix ans ;

7o Les bons de \$20,000 par mille
appartiendraient aux nouveaux en-
trepreneurs.

Les \$400,000, mentionnés dans la
clause 3, devraient couvrir et pren-
dre la place de tous les subsides pro-
vinciaux précédemment votés.

Voici, d'ailleurs, un tableau com-
paratif, tiré des rapports de la com-
mission royale publiés dans les jour-
naux de tous partis :

Etat montrant l'offre du syndicat
Thom—

1. Balance de subsidie	\$260,000
2. Subsidie pont de Cascapédia	50,000
3. Subsidie en terres, 800,000 acres à 70c	560,000
	\$870,000

Offre de John J. Macdonald—

1. 40 milles à \$10,000 par mille	\$400,000
2. Subsidie pont de Cas- capédia	50,000
	\$450,000

Différence

Cette différence est une perte sèche
pour le pays.

Testament du sénateur Paquet

Par son testament, feu M. le Dr
Paquet, de Saint-Cuthbert, légua
\$1,000 pour faire dire des messes
basses de requiem pour lui, ses en-
fants et parents; il laisse la propriété
de ses biens à ses petits enfants
et la jouissance de ces mêmes biens
à sa femme et à ses quatre enfants:
Elonard - Gustave, Hector, Marie
Hermine Christiana et Francisca,
après la mort de leur mère.

Ces quatre enfants devront aussi
donner \$75 chacun à leur sœur,
Mme veuve Norbert Arthur Paquet,
lorsqu'ils auront l'usufruit de leur
part de la succession.

La veuve du défunt ne peut se
remarier sans perdre l'usufruit de
ses biens. Elle pourra modifier le
testament en ce qui touche à la
substitution.

Si l'un des quatre héritiers gré-
vés meurt avant sa mère, la suc-
cession déboursa deux cents piastres
pour inhumation et messes de re-
quiem.

Le testataire ordonne qu'on re-
mette à la demande de M. Watts,
député au parlement pour Artha-
baska, ce qu'il a fourni au défunt
pour sa qualification de sénateur.
La bibliothèque médicale, instru-
ments de chirurgie et remèdes sont
donnés à M. Elonard-Gustave Pa-
quet.

REVUE GENERALE

A Montréal, les conservateurs
gagneront cinq divisions sur six.

M. Tarte commence à croire que
sa trahison ne changera pas beau-
coup de votes.

Jugement sera rendu dans l'élec-
tion contestée de M. Savard, dépu-
té de Chicoutimi, le 25 courant.

M. Laurier a grimacé en appren-
ant le résultat de l'élection de
Soulanges. Ce n'est pourtant que
le début du bal.

M. Mercier avait promis à feu
Aurélien Cauchon de pratiquer la
politique payante.

Il a tenu sa parole.

Dans tout le district de Québec,
il n'y a que Rimouski qui n'ait pas
encore de candidat conservateur
définitivement choisi.

M. Watts, candidat libéral dans
Drummond, en est rendu à promettre
que M. Mercier ne sera plus le
chef du parti libéral, après le 8
mars.

M. Tarte dans son *Canadien* con-
tinue à insulter les juges, à défendre
la constitution et à compter des
mensonges. C'est une jolie besogne
dont il s'acquitte à ravir.

On dit que M. Mercier songe sé-
rieusement à remettre ses décora-
tions, vu qu'il est prouvé aujour-
d'hui qu'il s'en est rendu absolu-
ment indigne.

L'Evénement dit que les commis-
saires royaux présenteront un rap-
port cette semaine, sur l'affaire Lan-
glais, et que s'ils déclarent qu'il y a
eu malversation des fonds publics,
M. Mercier sera arrêté.

Combien le "Canada Atlantique"
a-t-il payé pour son subsidie de
\$200,000? M. Mercier doit en sa-
voir quelque chose. Nous lui lais-
sons la parole.

L'on dit que si Mercier avait ré-
ussi à négocier l'emprunt des \$10,-
000,000, la clique aurait empêché
au moins \$250,000. Elle a manqué
un fameux pot de vin.

L'honorable M. Taillon est défini-
tivement candidat à Jacques-
Cartier. Ses amis disent qu'ils vont
battre M. Boyer par une forte ma-
jorité. Nous sommes de leur avis.

Pourquoi Ernest Pacaud n'eserait-
il pas candidat? Tous les autres
membres de la clique sont candidats :
Mercier, Charles Langelier, Achille
Carrier, O. Desmarais, etc. Mer-
cier n'a-t-il pas juré de ne jamais
lâcher Pacaud?

ST JACOBS OIL
TRADE MARK

LE GRAND REMÈDE
CONTRE LA DOULEUR
GUÉRIT:
RHUMATISME
NÉURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,
DOULEUR DORSALE, TIG DOULOUREUX
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS
MAUX DE GORGE
ENROUEMENT, ENGELURES,
ENTORSES, FOULURES,
CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

NÉRÉE TETREAU

NOTAIRE A HULL

Candidat Libéral-conservateur

POUR LE COMTÉ D'OTTAWA

ARRTEEZ

CE RHUME!

Le SIROP pour le rhume

DU DR JOHNSTON

VA VOUS GUERIR.

VENDU AU

Medical Hall

CHEZ

COOKE & HELMER

Compagnie du chemin de fer
Ottawa & Valley-Gatineau

AVIS est par le présent donné que
l'assemblée générale annuelle des
actionnaires de la compagnie du chemin
de fer Ottawa & Valley-Gatineau sera te-
nue au bureau de la compagnie, chambre
12, No. 162, rue St-Jacques, Montréal,
Q., à 2,30 heures p. m., mercredi, le 3e
jour de février 1892.

H. L. MALTBY,

Secrétaire-trésorier.

Pro tem

Province de Québec }

DISTRICT D'OTTAWA }

COUR SUPÉRIEURE

No. 584. EN VACANCE

ROBERT ALLAN ci-devant de la
Ville et du district de Montréal, Ingé-
nieur, actuellement de St-Henri, dans le
dit District de Montréal.

Demandeur,

JAMES JOHNSON, ci-devant du
Priests Creek, dans le District d'Ottawa,
mécanicien de moulin, (mill-wright) ac-
tuellement de parts inconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de com-
paraître dans les deux mois.
Ayermer, le douzième jour de décem-
bre 1891.

A. DRISCOLL,

Procurateur de la Cour Supérieure
District d'Ottawa.

Télégraphe d'alarme de Hull

Lieux où sont les boîtes à si-
gnaux pour le feu

Nos.	Rues.	Clefs
3	Duc	Station.
4	Du Pont et Centrale.	L. Gaumont.
5	De l'Eglise et Charles.	A. Morin.
6	Duc et de la Reine.	Frs. Fairclough.
7	St-Etienne, St-Henri, M. Périard.	
8	Principale et du Lac.	Jac. Goyette.
9	Albert et Inkerman.	D. Corbell.
12	Lac, Charles, Victoria, D. Falardeau.	
13	Inkerman et Division.	F. Marleau.
14	St Bernard.	W. Waters.
15	Chemin du Roi.	J. Reinhardt.
22	Bureau de Buell, Ore & Hardman.	
25	Principale et Pon.	W. Anderson.
32	Wellington, Chaudière, C. Desmarais.	
35	Autonne et Woburn.	J. Lévesque.
34	De la Braserie.	Evans & Nesbitt.
35	Front (Ed. yvile).	J. D. Hanson.
36	Chemin Gatineau.	L. Sabourin.

Lorsqu'une alarme est donnée, le sif-
flet des machines de l'aiguillage fait en-
tendre autant de coups qu'il le faut pour
indiquer le numéro du quartier où est le feu.

DEPOTS

Le SPECTATEUR peut être
acheté au numéro aux adre-
ses qui suivent :

HULL

Librairie Ste-Anne, Mlle E.
Séguin, 106, rue Principale, et
68, rue Inkerman.

OTTAWA

Jos. L'atry, 634, rue Rideau.

Bryson, Graham & Cie.,

Le seul magasin de hardes à Ottawa, aussi bien assorti et vendant les dernières de par-dessus de l'été et d'hiver pour hommes et garçons parce qu'ils gardent toujours ce que le public veut, la qualité, patron et coupe, à des prix raisonnables.

Bryson, Graham & Cie.,

LA PLUS GRANDE
MAISON POUR LES HARDES.

Grande vente au
comptant :

HABILLEMENTS D'HOMMES.

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

Chapeaux, Chemises,

CHAUSSURES,

Épicerie, etc., etc.

Bryson, Graham & Cie.

Rue SPARKS, Ottawa.

"LE SPECTATEUR"
VENDREDI 5 FÉVRIER 1892

SOYEZ INSTRUITS

Le *National* nous fait l'honneur d'un entrefilet dans lequel il demande :

"Qu'est-ce que c'est que ça, les libéraux conservateurs ?"

"On ne se laisse pas berné avec les libéraux conservateurs, conservateurs-libéraux."

"Quelle espèce de poisson cela peut-il être, des libéraux-conservateurs ?"

Soyez satisfait, cher *National*.

Autrefois, sous l'Union, lorsque les libéraux modérés se séparèrent de la faction trop avancée du parti pour suivre Lafontaine, ils formèrent le grand parti conservateur-libéral et les conservateurs-libéraux devinrent très nombreux et tout puissants dans le pays.

Ils n'abusèrent pas de leur force et firent de grandes choses. Ce sont eux qui, après tant de luttes mémorables, ont jeté les bases de notre prospérité actuelle en fondant la Confédération.

Et M. Mercier était alors avec eux.

Plus tard, il y a quelques années dans une période de crise nationale, le grand parti conservateur-libéral se divisa à son tour et les sentiments généraux de l'une des factions, habilement exploités par les libéraux, amenèrent l'alliance libérale-conservatrice nationale.

Le parti national devient fort et omnipotent et il parut animé des aspirations les plus généreuses. Il a même fait d'excellentes choses.

Mais la disparition de l'hon. sénateur Trudel, regardée à bon droit comme une calamité nationale, et la faiblesse de ceux qui avaient été choisis pour représenter l'élément conservateur dans le cabinet Mercier, — M. Duhamel, votre maître, tout le premier, — ne tardèrent pas à laisser tomber l'influence du pouvoir sous le contrôle d'une clique d'affamés ayant Pacaud et les Lange pour chefs.

M. Mercier était encore avec eux.

Mais cette fois affaibli, enfié d'orgueil, gourmé dans ses titres, jouant au grand seigneur et tout enclin à la tyrannie, Mercier ne songeait qu'à jouir, qu'à étaler son faste et à aller éblouir l'Europe de sa renommée et de son prestige.

Il lui fallait de l'or pour ses plaisirs, et pourvu qu'on lui en donnât, que ce fut Pacaud ou Langlais, il laissait tout faire.

Il avait obtenu la majorité, aux élections générales de juin 1890,

par la fraude et de fausses promesses. Les véritables nationaux, dans la personne de leur chef, l'hon. L. P. Pelletier, commencèrent à se séparer de lui sur la question de l'emprunt de dix millions.

Les organes attitrés du parti national, *l'Étendard* et *la Vérité*, suivirent sur la question des asiles.

Enfin, tout ce qui n'était pas attaché à MM. Mercier et Pacaud par l'intérêt, comme M. Duhamel et vous, cher *National*, ou M. Amyot et sa *Justice*, se séparèrent d'eux et vous êtes restés bien isolés.

Les révélations sur la honteuse transaction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ont mis le comble à la déroute.

Les véritables nationaux, au nombre desquels nous avons l'honneur de compter, vous ayant abandonné, votre faiblesse était par trop évidente. Vous restiez en minorité dans le pays puisque la plupart de ceux qui avaient contribué à vous donner le pouvoir s'étaient éloignés de vous.

Combien êtes-vous restés dans les rangs de la clique ? Combien de nationaux se sont faits libéraux avec vous, cher *National* ? N'avons-nous pas assez de nos doigts pour les compter ?

Votre impopularité est telle, elle est constatée d'une manière si certaine, vos turpitudes sont si grandes, les malversations de la clique si nombreuses, que le lieutenant-gouverneur Angers a été obligé de vous chasser du pouvoir comme une bande de voleurs.

Tout était au pillage et il fallait agir au plus tôt et de la manière la plus efficace. C'est ce qui a été fait.

Maintenant, retenez bien ceci :

Les libéraux-conservateurs, dans le comté d'Ottawa comme dans le reste de la province, cela signifie l'alliance des libéraux honnêtes avec les conservateurs et les nationaux pour faire rentrer dans la vie privée votre candidat, M. Rochon.

Les libéraux-conservateurs représentent une alliance assez forte pour vous faire mordre la poussière et vous réduire à l'impuissance que vous avez cent fois méritée.

Enfin c'est une espèce de poisson que vous serez obligés de digérer pendant toute une vie de pénitence, vous trouvant condamnés à un carême perpétuel pour avoir trop fait bombance pendant les dernières années de votre règne.

Vous êtes en carnaval ; amusez-vous bien ; n'iez l'évidence, mentez, dénaturez les faits et faites tout ce que pourrez.

Votre règne est fini, bien fini. Le carême dont nous avons parlé commencera pour vous le 8 mars prochain.

Et nunc erat dimitti.

L'affaire Larochelle

M. PELLETIER RÉPOND À L'ACCUSATION

Au comité conservateur, samedi soir, à Québec, l'hon. M. Pelletier a exposé une défense complète aux accusations portées contre lui par madame veuve Larochelle.

M. Pelletier était accusé d'avoir retiré l'indemnité extraordinaire accordée à la famille Larochelle, \$800 et de n'avoir remis à madame Larochelle que \$206.

M. Pelletier a soumis l'état de compte suivant :

Par indemnité sessionnelle	\$800.00
Crédit.	
Par reçu, E. Fortin	\$129.00
" Dame Larochelle	50.00
" " "	112.00
" " "	206.00
" G. Lépine	125.00
" Chs. Audet	100.00
" Rév. Morissette	72.00
Divers petits paiements au notaire Fortin, Livernois et al.	15.00
	\$809.00

Cet état de compte est appuyé sur des reçus en bonne et due forme.

Nous croyons que madame Larochelle a cédé à de mauvaises inspirations en consentant à écrire la déclaration publiée par *l'Électeur* et la *Justice* et reproduite par les autres organes de la clique.

LES \$25.000

Le *Canadien* et la *Patrie* ont expliqué à leurs lecteurs que les \$25.000 du contrat Langlais, déposées à la banque Jacques-Cartier au crédit de M. Mercier, avaient été retirées le 24 février dernier et que M. Mercier n'avait pas pu en avoir connaissance puisque ce jour-là il adressait la parole à Sorel.

Or, c'est le 25 que l'argent a été retiré, et le 25 M. Mercier était à Montréal et dinait dans un restaurant en compagnie de MM. Laurier et Geoffrion.

Qu'il vienne encore plaider ignorance.

DUR D'ENTRETIEN

Conférenciers de la province de Québec, dit le *Courrier du Canada* n'oubliez pas combien a coûté le voyage de M. Mercier en Europe, pour contracter le fameux emprunt de \$4,000,000 qui n'a rapporté que \$3,703,000, et qui est tout dépensé en ce moment ?

Il est constaté que ce voyage a coûté au-delà de \$20,000.

Or les frais de voyage réunis de trois ministres conservateurs, les honorables MM. Robertson, Church et Wurtelle, qui sont allés placer des emprunts en Europe en 1874, en 1876 et en 1880, ne se sont élevés ensemble qu'à \$3,991.

Le contraste est édifiant.

M. Mercier faisait le grand seigneur à Paris ; il donnait des fêtes et recevait les parisiens aux dépens du peuple de la province de Québec.

Paie, Baptiste, pour les soirées, pour le champagne et les fleurs de M. le comte.

En 1874 les frais du voyage de M. Robertson en Europe, pour contracter notre premier emprunt, ne se sont élevés qu'à \$591.54. (Voir comptes publiés de 1874, p. 65).

En 1876 le voyage de M. Church n'a coûté que \$300. (Voir comptes publiés de 1876, p. 72).

En 1880 M. Wurtelle, pour un long voyage en France et en Angleterre, n'a dépensé que \$3100.

M. Mercier, lui, est un grand sire !

C'est \$20,000 qu'il fait à M. le comte pour voyager noblement.

Et c'est l'argent du peuple, du pauvre peuple, que l'honorable personnage a jeté par les fenêtres pour éblouir les Européens.

Voilà un enfant du peuple qui est dur d'entretien !

SAISISSEZ-VOUS BIEN ?

Le *Canada* tient absolument à faire parade de son ignorance ; nous parlons de la rédaction ordinaire.

Il n'a encore dit qu'un mot à notre adresse et il est mieux fait de continuer "à garder le Courriel le silence prudent."

Personne n'ignore dans la presse, si ce n'est le *Canada*, que pour des fins politiques, en élections générales, la province de Québec est divisée en trois grands districts et que le comté d'Ottawa fait partie de celui de Montréal.

Lorsque nous avons dit : notre district, en parlant des comtés de St-Jean et de Laprairie, et l'une division de Montréal, le *Canada* a pris le Pirée pour un homme et il a compris qu'il s'agissait du district judiciaire d'Ottawa.

Nous avouerons candidement à notre savant confrère qu'en reproduisant cette nouvelle nous ne pensions pas à lui, car nous aurions ajouté une note explicative afin de lui permettre de nous comprendre.

Décidément, il est plus fort que nous en géographie, et surtout en vieux ciseaux !

N. TETREAU

NOTAIRE A HULL

Candidat Libéral-Conservateur

POUR LE COMTÉ D'OTTAWA

LA PRESSE ANGLAISE et M. Mercier

Le *Witness* dit que les coupables devaient être envoyés au pénitencier :

"A tout instant on voit apparaître dans mille affaires sales les noms de M. Mercier et Pacaud. Ils avaient le contrôle du butin, et ils en faisaient le partage. Certes il doit être possible de citer des "bâcheurs" en justice et de les forcer au moins à restituer autant que possible ce qui a été volé au trésor. On devrait être capable d'envoyer au pénitencier ceux qui se rendent coupables de ces actions criminelles."

Le *Star* s'écrit :

"L'histoire du dernier scandale de Mercier est courte, simple, et honteuse. Mercier est un héros de boutique de prêteur sur gages. Quoi de plus irritant que de voir un homme qui a notre argent dans sa poche, insister pour nous entretenir sur le salut de notre âme."

"Venez l'attendre devant la police pour lui faire expliquer comment il se trouve en possession de votre \$5, mais il désire plutôt nous faire observer que votre vie spirituelle est en danger. Une fausse impudence serait amusante si elle n'était pas si grosse de ses fausses conséquences."

"Grande Ouverture"

M. Rochon a fait hier soir l'inauguration de son comté central et M. Devlin, péca et fils, Brooks, Champagne, Simard, Landry et Fautoux sont venus battre du tambour autour (ne pas confondre avec le candidat) de sa candidature.

Cette réunion avait été annoncée à grands coups de tam-tam dans le plus beau style des réclames de boutiquiers en quête de clients :

"Grande ouverture" (d'un fonds de faillite) au comté central de M. A. Rochon, et de tout le stock provenant de la confiscation de l'ancien gouvernement Mercier, à Québec.

Magnifique assortiment de semelles et de tripotages reçus dernièrement de la maison Pacaud, Langlois & Co. On aura le premier choix sur l'affaire du Table Rock, le scandale de la Baie des Chaleurs, les tripotages Langlais et une foule d'autres dont la liste serait trop longue à énumérer.

Une immense variété de *boodlage* de toute sorte, pour les grandes comme les petites bourses, en gros et en détail.

Spécialité de *boodlage* forestier et minier.

On offre à prix réduits tout le dévouement sans borne de M. Rochon aux intérêts de la province, son amour exagéré de la constitution, son dégoût prononcé pour la corruption, ses sympathies éprouvées pour les ouvriers, enfin son vote sur l'emprunt des dix millions, les nombreux ponts qu'il a fait construire et toutes les grandes choses qu'il a faites pour le comté d'Ottawa.

Il lui reste encore à disposer des trois ou quatre mille piastres qu'il fait perdre chaque année à la cité de Hull par la nouvelle loi des licences, etc., etc.

Comme la déroute complète du parti libéral dans la province est un indice très sûr que l'acte du lieutenant-gouverneur Angers sera ratifié par le peuple et que le gouvernement De Boucherville sera maintenu au pouvoir par un grand majorité, M. Rochon ne s'engage pas, s'il est réélu, à faire compléter les travaux du palais de justice et de la prison au frais du nouveau gouvernement.

M. Rochon n'offre pas en vente non plus son siège à la Législature, car il comprend l'impossibilité absolue où il est d'en disposer. Il accepte donc la ferme décision des électeurs de le donner à M. Tétreau et il se présente dans des conditions qui sont une garantie suffisante que cette entente tacite sera remplie à la lettre.

C'est bien pourquoi, dans son manifeste, M. Rochon ne peut s'empêcher de regretter qu'on ne lui ait pas laissé le temps de finir les cinq ans de son mandat.

Enfin, pour ce qui est du discours de M. Rochon, nous en donnons dans nos notes locales une idée assez exacte.

Comme nos concitoyens aiment à s'amuser et à rire, disons en terminant qu'il y avait beaucoup de monde et qu'on a eu beaucoup de plaisir. Les amis de M. Rochon, pas plus que lui-même du reste, ne prennent dans les circonstances sa candidature au sérieux.

Nous dirons mardi prochain ce qu'il faut penser de la démarche compromettante de M. Chs Devlin, notre député à Communes.

Nous dirons également ce que nous inspire les agissements du

chef Fautoux, qui était à la tête de la grève de l'automne dernier, dont il a été l'un des principaux instigateurs.

Nos amis les ouvriers feront bien de se défier des meneurs du genre de ce Fautoux et s'assurer s'ils ne cherchent pas à capter leur confiance que pour vendre son influence ensuite pour des fins politiques.

ECHOS D'OTTAWA

—La cour Suprême s'ouvrira le 16 du courant.

—Mgr Duhamel est en pleine convalescence.

—L'échevin Lemay a été élu président du comté de santé.

—Le quatrième bulletin du recensement vient d'être publié.

—La chambre de commerce est en bonne voie de reorganisation.

—E. X. Côté, chapelier, a gagné \$100, au tirage de la loterie du Peuple.

—Dans le cours de janvier l'aqueduc a fourni 186,544,000 gallons d'eau à la ville, soit un peu plus de 6 millions de gallons par jour.

—Le feu a causé pour une quinzaine de milliers de piastres l'entrepôt de marchandises de M. Garland, rue O'Connor.

—On n'a pas de corps de sauvetage dans la brigade du feu ici. De là des dommages considérables à chaque incendie. On parle de pourvoir immédiatement à la chose.

—L'assemblée annuelle de l'association de la presse d'Ottawa aura lieu ici, durant la session, afin de permettre aux journalistes de visiter la capitale.

—Le *Citizen* est devenu la propriété de M. R. W. Shannon, de Kingston.

M. C. H. Mackintosh, M. P., n'a plus rien à faire avec la direction du grand journal conservateur.

—MM. MacCracken & Boyle, marchands de bois, ont perdu une paire de bons chevaux dans le haras de la Gatineau. Les chevaux tiraient des billots sur un lac lorsque la glace a cédé sous leur poids et ils se sont noyés. Le charretier fa para belle.

—M. Mackintosh, député d'Ottawa, a fait ses adieux aux lecteurs du *Citizen* en ces termes :

Au public,
J'ai dû déclarer que je n'aurai plus désormais rien à faire avec le *Daily Citizen*, qui, jusqu'ici, a été sous ma direction politique. En renouant à ce qui a été depuis si longtemps pour moi, sinon un avantage pécuniaire, au moins une œuvre d'affection, c'est mon devoir de remercier ceux qui, dans les bons comme dans les mauvais jours, m'ont donné leur confiance, leur sympathie et leur confiance.

PETITES NOUVELLES

—On célèbre pompeusement le jubilé de Sir E. Cairnes le Cardinal Fachon, au mois d'août prochain.

—La législature du Nouveau-Brunswick doit se réunir le 25 courant, en même temps que le parlement fédéral.

—Le différend Andrieu-Chilien a déjà coûté \$5,000,000 à nos voisins.

EN GARDE

Il n'y a pas dans le comté d'Ottawa ou qui dans la province de Québec de journal qui se publie sous le nom de

"LA VALLEE D'OTTAWA" Que le public se tienne donc en garde et n'envoie pas d'argent à cette adresse, à Hull, car il n'en aurait jamais de nouvelles.

Dans l'élection actuelle, il s'agit de décider :

1. Si le peuple approuve les emprunts et notamment celui des dix millions autorisés à la dernière session ;

2. Si la province de Québec, qui a trois millions de revenus, peut dépenser quatre à cinq millions par an ;

3. Si le vol et le pillage sont autorisés et approuvés par le peuple.

C'est le peuple qui paie, c'est à lui de dire ce qu'il en pense.

Comité Central

Officiers qui le compose

Le comité central de M. le notaire Tétreau est à l'ancienne station de police, sur la rue de l'Eglise, près du magasin de tabac de M. Jos.-N. Fortin.

Ce x qui désirent se mettre en relation avec le comité central pourront le faire en s'adressant à l'un des officiers dont les noms suivent. On pourra communiquer par téléphone si on le désire, un appareil ayant été placé dans la salle du comité.

Il y aura toujours quelqu'un au comité pour répondre à ceux qui s'y présentent.

Les amis du dehors pourront se mettre en relation avec ce comité pour tout ce qui concerne l'organisation de la lutte.

Les officiers sont :
M. P. Thos. Desjardins, notaire, président ;
MM. De W.-F. Scott et Thos. Fortin, vice-présidents ;
MM. W. J. Cuzner, Rodolphe Laferrière et Aimé Gagnon, secrétaires.

COMITÉ CENTRAL

Le comité central des Libéraux-conservateurs est dans l'ancienne salle de police, rue de l'Eglise (Church,) près du magasin de tabac de M. Jos.-N. Fortin.

ASSOCIATION

Libérale - Conservatrice

DU COMTÉ D'OTTAWA

OFFICIERS GENERAUX

N. TETREAU, écriv., président honoraire ;

M. Eustache CARRIÈRE, président actif ;

MM. Joshua WRIGHT et Moïse GAGNON, vice-présidents ;

M. P.-D. BILAUDEAU, secrétaire archiviste ;

MM. Horm. PITT et Thos.-F. BOULT, secrétaires correspondants ;

M. Modeste MARTEL, trésorier ;

MM. le Dr W. F. SCOTT, C. De MARTIGNY et Alfred LANE, membres du comité exécutif.

OFFICIERS DES SECTIONS

CITÉ DE HULL

Quartier No. 1—Moïse-Dosithé : Clairoux, président ; Joshua Wright, vice-président Et secrétaire à élire.

Quartier No. 2—Dr S. P. Cooke, président ; Barnabé de Repentigny, vice-président ; Et secrétaire à élire.

Quartier No. 3—Frs Manseau, président ; T.-N. Barré, vice-président ; Et secrétaire à élire.

Quartier No. 4—Thos.-E. Bouit, président ; Modeste Martel, vice-président ; Et secrétaire à élire.

Quartier No. 5—Thos. Fortin, président ; Edouard Joubert, vice-président ; Et secrétaire à élire.

Pour 10 cts

Pendant la période électorale, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars prochain, nous adresserons LE SPECTATEUR à tous ceux qui nous enverront 10 centins, en timbres ou autrement.

Cette offre ne s'adresse que aux personnes en dehors de Hull qui ne reçoivent pas encore LE SPECTATEUR et dont les noms ne sont pas sur nos listes d'abonnés.

LE SPECTATEUR

Publié le mardi et le vendredi de chaque semaine dans l'intérêt des classes laborieuses

ABONNEMENT
S'envoie à domicile dans la ville

1 an \$1.50. — 6 mois \$1. — 3 mois 50 c.
A la commande par la poste, 1 an \$1.
L'abonnement payable d'avance.

Dans Hull et Ottawa on prend des abonnements payables au comptant ou au bureau, 25 centimes par deux mois.

ANNONCES
Première insertion, 1 ligne 10 c.
Chaque insertion suivante, 5 c. la ligne.
Une fois la semaine, 8 c. la ligne.
Les annonces à long terme se traitent de gré à gré.

BUREAU ET ATELIERS
152 et 154, rue Principale, Hull, Q.

PAGE & BILAUDEAU,
Propriétaires.

CELA SE FAIT À DEUX

M. le maire Champagne a fait une autre visite au Canada, cette semaine, et le lendemain le grand journal débitait une longue colonne de mensonges, d'injures et de saletés au sujet de nos affaires municipales.

Plusieurs citoyens influents nous ont dit depuis, en substance : Mais allez-vous laisser faire la clique, lui permettre de tout dénaturer et d'arranger les choses à sa guise ?

Allez-vous nous laisser déprécier et dénigrer au dehors, de même que les étrangers qu'on appelle ici en mission particulière ?

Non, messieurs ; nous sommes trop amis du "fair play" pour cela, et nous allons bravement faire notre devoir pour montrer à la clique Rochon, Champagne et compagnie que c'est un jeu qui se fait à deux.

Nous hésitons d'autant moins à le faire que l'intérêt de la ville l'exige impérieusement.

Il faudra toujours que cela vienne et qu'on tire cette affaire au clair tôt ou tard.

* Autant commencer dès maintenant.

On trouve le rapport des auditeurs d'une longueur désespérante et on peut avoir raison.

Ce rapport a mis au jour quelques-unes menées de la clique et tout ce qui tend à les démasquer sera toujours trop long à leurs yeux ; ça c'est certain.

Mais il n'en est pas ainsi des contribuables qui paient sans jamais avoir d'état satisfaisant. Ils désirent, eux, savoir ce qu'on fait de leur argent et tout ce qui tient à les renseigner quel que peu ne leur paraît pas aussi long.

C'est un premier point sur lequel ceux qui paient ne sont pas d'accord avec ceux qui dépensent sans vouloir en rendre un compte satisfaisant, comme cela devrait se faire selon la coutume qui est de règle ailleurs.

Ces auditeurs, MM. P. S. Ross & fils, de Montréal, sont loin d'être aussi incompétents que le prétend la clique, et leurs connaissances en fait de comptabilité valent bien celles de M. Dumais, tout échevin éclairé par le maire qu'il puisse être.

D'abord leur rapport le prouve.

Ensuite la lettre suivante en fait foi :

"Cher monsieur,
"MM. P. S. Ross & fils, comptables et auditeurs à Montréal, sont considérés comme très dignes de confiance. A ma connaissance, ils ont été employés en qualité d'auditeurs par des institutions financières des plus importantes."
"Leurs réputations est de première classe."
"(signé)
"Alph. Desjardins."

Celui qui a écrit cette lettre, M. Alphonse Desjardins, est membre des Communes pour le comté d'Hochelaga et il ne peut être accusé de vouloir pervertir la clique ou le secrétaire-trésorier.

M. Desjardins est de plus président de la Banque Jacques-Cartier, qui a une succursale en cette ville, et la recommandation flatteuse qu'il a écrit en réponse à une demande d'information de l'un de nos concitoyens, l'éloge qu'il

et Dumais, ou de ceux qui se couchent derrière eux.

Mais nous ne faisons qu'entamer le sujet et déjà les questions se pressent, nombreuses.

Ceux qui combattent le rapport des MM. Ross si courageusement, *unquibus et retro* comme dirait M. Rochon, ont-ils vraiment les intérêts financiers de la ville bien à cœur ?

Pourquoi sont-ils si fortement en faveur de la nomination d'auditeurs moins compétents et moins désintéressés ?

Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose qui louches ?

D'un autre côté, comment raisonnablement soupçonner que MM. Ross, qui ne connaissent aucunement notre secrétaire-trésorier avant de venir ici, soient inlinéaires et prévenus contre lui ?

N'est-il pas plus naturel de penser qu'ils ont plutôt fait une audition exacte, impartiale, compétente et correcte des livres tels qu'ils leur ont été soumis ?

Si MM. Ross n'ont pas parfaitement bien compris les livres, ce que nous ne croyons pas, est-ce parce qu'ils sont trop clairement tenus ?

Si le rapport des auditeurs tel que soumis au conseil ne vaut rien, pourquoi s'attaquer à MM. Ross eux-mêmes avec tant d'acharnement ?

Pourquoi surtout refuser de les laisser revenir ici pour l'expliquer et leur permettre de se justifier lorsqu'il n'en coûtera pas un sou à la ville ?

Ne craignez-vous pas que ce refus inexplicable ne soit interprété contre vous et contre vos prétentions ?

Si votre cause était ce que vous voulez bien la faire, messieurs de la clique, si vous n'aviez rien à cacher, pourquoi avez-vous repoussé une telle offre ?

Pourquoi ôter au secrétaire-trésorier sa meilleure chance de se justifier et de confondre ses persécuteurs, si ses comptes sont corrects ?

Prenez vous tous les contribuables pour des insensés en vous mettant dans la tête qu'ils vont gouverner cela sans vous juger et vous mesurer à votre aune ?

Nous aurions beaucoup d'autres questions à faire, mais avant de les formuler nous allons vous donner le temps de pondre à celles-ci.

Et si vous négligez de le faire, messieurs les scribes de la clique, nous tâcherons d'y suppléer pour vous.

Il est temps, grandement temps, messieurs Champagne, Rochon et consorts, que ceux qui paient des taxes sachent pourquoi vous persistez à nous imposer un système de comptabilité aussi défectueux.

Car ce n'est pas tant le secrétaire-trésorier qui est coupable, que vous qui le forcez à agir ainsi qu'il le fait au risque de perdre sa position.

P. DUNSTAN.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur du SPECTATEUR.

Vous m'obligerez beaucoup, en publiant dans votre journal la lettre suivante que j'ai fait remettre aujourd'hui à son adresse :

LETTRE OUVERTE
Hull, 2 février 1892.

Joshua Wright, écrivain,
Echevin de la Cité de Hull,

Monsieur,
Au sujet d'une assertion que vous avez faite lundi soir, à la séance du conseil de ville, en disant que je m'étais fait payer par la Corporation une commission sur un montant de \$15,000, en surplus des estimations des travaux de l'aqueduc, faite par l'entrepreneur T. Vian, je dois vous dire que cette assertion est des plus erronées, et je vous défie d'en faire la preuve.

Si vous êtes un homme honnête, tel que vous avez la prétention d'être, vous voudrez bien, j'espère, avoir la gentillesse de mettre ces mêmes accusations par écrit, afin de me permettre d'y répondre. Je vous déclare à l'avance et je m'engage à vous prouver le contraire de ce que vous pourriez avancer à ce sujet, et ce sous le plus court délai possible.

Votre bien dévoué,
PAUL T. C. DUMAIS,
Echevin.

A TRAVERS LA VILLE

M. L. P. Sylvaïn a été nommé maire de la Pointe-Gatineau.

Personnel
M. G. A. Bissonnette, de Montréal, est en visite chez M. B. de Repentigny.

Pas de encre
Nous sommes informés, dit un confrère de Québec, que le crémé est aboli pour cette année dans toute la province ecclésiastique ! Il n'y aura ni jeûne, ni abstinence, pas même le vendredi.

Charge à la renverse
Un cultivateur anglais de la Gatinneau s'est fracturé un bras en cette ville. Il était sur une charge de bois qui a versé près du pont, de là l'accident.

Grange en feu
On nous apprend que la grange de M. Thomas Villeneuve, en bas de la Pointe-Gatineau, a été réduite en cendres avec 50 tonnes de foin qu'elle contenait. M. Villeneuve était parti une heure avant pour la ville. On ne s'explique pas l'origine du feu.

Les deux font la paire
L'auteur du rapport fantaisiste de la dernière séance du conseil, tel que publié par le *Canada*, dit, en parlant de MM. Ross & fils : "les glorieux auditeurs, venus de si loin pour prouver leur incompétence notoire aux échevins de la ville de Hull."

Où, *belairés* sans doute par le lumineux discours dont M. Dumais a dû donner lecture, dans l'impossibilité où il était de dire deux mots tout seul.

Le scribe mercenaire qui a fait ce discours, si ce n'est ni M. Champagne ni M. Rochon, doit être proche parent de celui qui a fait le rapport effronté du *Canada*, et si cela ne vient pas d'une seule et même personne, les deux font certainement une belle paire, comme dirait M. l'avocat Talbot.

Trouvez-vous ça ?

M. Rochon a les inquiétudes au sujet des salles de comité et il a appelé ses amis, hier soir, pour leur faire part de ses craintes à ce sujet.

Son impression est que la salle du comité central des libéraux-conservateurs ne peut contenir plus de soixante personnes et il n'est pas loin de croire que la sienne est assez vaste pour recevoir les électeurs par milliers.

C'est une question très grave. Il ne nous est pas encore venu à l'idée de compter combien le comité central de M. Tétréau peut contenir de personnes mais nous avons dès maintenant la certitude qu'il est trop vaste pour contenir M. Rochon et sa majorité au 8 mars prochain.

Trouvez-vous de l'esprit, là-dedans, vous autres ?

Recit à sensation

Les journaux de Montréal ont brodé l'histoire suivante sur la mort des époux Bélanger, que nous avons relatée vendredi dernier :

"Un jeune homme du nom de Victor Bélanger, employé comme bûcheron à la Pointe-Gatineau, étant venu à la ville pour visiter ses vieux parents trouva la porte de la maison fermée. Après avoir attendu quelque temps, il força l'entrée. Un triste spectacle s'offrit alors à ses yeux.

"Sa vieille mère était étendue morte dans son lit et son père était sans connaissance sur un sofa. Il s'empressa d'appeler au secours et apprit ensuite que les deux vieux étaient tombés malades de la grippe et étaient incapables de demander du secours.

"La mère est morte jeudi et le père n'a survécu que quelques heures après avoir raconté cette triste histoire."

Ce n'est pas à Ottawa mais à la Pointe-Gatineau que les époux Bélanger sont morts et au lieu de quelques heures, c'est à quelques jours d'intervalle.

Il se vante lui-même

L'auteur du fameux discours de M. Dumais au conseil de ville se décerne les éloges suivants dans le *Canada*.

"L'échevin Dumais, dans la discussion du rapport, s'est élevé en termes éloquents contre les prétendus irrégularités mentionnées par les auditeurs de Montréal, et dans un discours magistral a démontré qu'il y avait eu une conspiration ourdie depuis longtemps..."

Ah ! vraiment ?

Ce discours démontre qu'il y avait une conspiration !

Eh bien, faites-nous-la donc voir cette pièce MAGISTRALE d'éloquence afin que tout le monde sache ce qui en est et que l'innocence triomphe, comme vous ajoutez plus loin.

Nous sommes prêts à le publier, le discours MAGISTRAL de M. Paul T. C. Dumais, afin de vous aider à arracher le masque de la figure de ces traîtres, selon la belle expression que vous employez.

Et si vous ne le faites pas, va que vous nous l'avez déjà refusé, eh bien, il faudra l'admettre :

LES HABILLEMENTS DE MCNEIL

SONT LES MEILLEURS. ESSAYEZ-LES.
203, RUE SPARKS, OTTAWA.

Les traîtres, ce sont vous, messieurs de la clique :
Les masques, ce sont vous, MM. Champagne, Rochon et autres.

Est-ce bien vrai ?
Quelqu'un a dit que le ridicule tue sûrement un homme public. Si cela est vrai comment le conseiller Dumais, l'homme aux industries de l'avenir, pourra-t-il survivre à la tirade que lui décoche l'auteur de son discours et que voici :

"C'est au milieu des applaudissements de tous ceux qui étaient présents, que M. Dumais reprend son siège. La force de son discours, la clarté de ses arguments, sa saine logique ont désarmé complètement ces voleurs de réputation."

Cela revient à dire de M. Dumais :
Quel bel instrument ! quelle bonne machine ! Comme elle fonctionne bien ! quelle satisfaction elle donne à la clique qui la monte et la fait se mouvoir comme une marionnette, agir comme un pantin !

L'auteur l'on demande l'auteur de cette tirade ? qu'on nous montre l'auteur de ce discours si fort, rempli d'arguments si clairs, débordant d'une logique si saine que les voleurs de réputation qui étaient là, présents, ont été obligés de l'applaudir !

Nous voulons l'applaudir, nous aussi, et le faire applaudir par toute la ville de Hull.

Et celui qui tire les ficelles en arrière pour faire danser cet automate, où est-il aussi lui qu'on le porte en triomphe ? Qu'on nous fasse voir ce *Deus ex machina* et qu'il ôte son masque afin que nous sachions qui prend si chèrement nos intérêts que nous ne pouvons jamais savoir ou nous en sommes ni où va notre argent.

En conseil de M. Rochon

M. Rochon a donné un excellent conseil, à la réunion d'hier soir à son comité central.

Il a mis ses auditeurs en garde contre les dires d'une petite feuille qui va paraître dans Hull et qui ne contiendra que des faussetés.

Le nouveau journal, dont nous ignorons encore le nom, n'aura d'autres but que d'aider la clique Champagne, Dumais & Cie à conserver la garde du trésor municipal, ce qui n'est pas de nature à le rendre très populaire.

Il n'est pas douteux que la nouvelle feuille ne prenne aussi la défense de M. Rochon sur le terrain politique ; mais celui-ci n'est pas sans comprendre que cela va lui faire plus de tort que de bien.

On ne peut dans Hull défendre les voleurs de réputation, c'est-à-dire ceux qui cherchent à ruiner dans l'opinion, des étrangers comme MM. Ross & fils de Montréal, à cause qu'ils ont levé un coin du voile qui cache leurs turpitudes, et faire en même temps mousser la candidature de M. Rochon.

Ce sont deux causes incompatibles et qui ne peuvent marcher de pair sans se nuire mutuellement. M. Rochon se rappelle le mot de Victor Hugo : "Ceci tuera cela," et il prévoit une défaite certaine surtout si ses amis lisent la nouvelle feuille.

On conçoit ses craintes, étant admis qu'un ami maladroit contribue plus qu'un adversaire déclaré à l'insuccès d'une mauvaise cause comme la sienne. Et il a doublé raison.

Comme ce conseil est de nature à aider quelque peu le SPECTATEUR, nous en remercions M. Rochon.

Un homme sérieux

C'est M. Rochon, naturellement ; son manifeste le prouve assez.

Or M. Rochon, à l'ouverture de son comité central, hier soir, a traité des questions d'une haute importance dans la présente lutte.

Il a dit que ses adversaires, les amis de M. Tétréau, ont tenu une assemblée dans une salle qui peut à peine contenir une soixantaine de personnes et qu'ils se sont vantés d'en avoir trois cents.

Nous n'avons pas eu d'informations à ce sujet, et pour notre part nous n'avons pas précisé le chiffre, mais puisque M. Rochon le dit, ce doit être bien vrai.

M. Rochon a ajouté qu'on allait dire de lui qu'il n'avait que des enfants à son assemblée. En cela il fait erreur. Nous préférons nous en rapporter à lui.

S'il lui plaît de constater qu'il n'a que des enfants à son comité, nous n'avons rien à y trouver à redire. Il connaît ses amis mieux que nous et libre à lui de les traiter d'enfants et de nous y faire penser. Cependant le piège est trop grossier pour nous y laisser prendre.

Nous ne considérons pas plus les électeurs qui diffèrent d'opinions avec

nous comme des enfants que nous ne comparons les ouvriers de Hull à des moutons. Nous laissons cela à M. Rochon.

Nous lui ferons simplement observer ceci : qu'il y a moins d'enfants qu'il ne croit dans Hull, comme il s'en apercevra le 8 mars prochain.

AVIS PUBLIC

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite par la compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa (The Ottawa City Passenger Railway Company) au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte amendé l'acte d'incorporation de la dite compagnie afin de lui permettre d'étendre sa ligne de chemin de fer à travers la rivière Ottawa jusqu'au moyen du pont suspendu (Union Suspension Bridge) jusqu'à et à travers les rues de la cité de Hull, dans la province de Québec ; de se servir de pouvoir pneumatique à l'électricité ou autre mode de traction sur sa ligne de chemin de fer pour les chars qui y seront mis en opération ; d'augmenter le capital de la compagnie et lui donner un pouvoir plus grand d'emprunter ; de faire construire des lignes et un échange de trafic et de chars avec d'autres compagnies et celui changer le nom de la dite compagnie en celui de la "Compagnie des Citoyens de voie ferrée à passagers."

Par ordre du Bureau,
J. D. FRASER,
Secrétaire Cie C. & P. O.
CHRISTIE, CHRISTIE & GREEN,
Soliciteurs des applications.
Dated ce 23 décembre 1891

CAUTION.

Chaque torquette du
MYRTLE NAVY!

EST MARQUÉE
T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES
AUCUN AUTRE N'EST LE VRAI

CONTRAT de la MALLE

DES SOUMISSIONS CACHE
TÉTES, adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le

26 FEVRIER 1892

pour le transport des Mallets de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, douze fois par semaine, aller et revenir, entre le BUREAU DE POSTE DE HULL et les BOITES A LETTRES à commencer le 1er Avril prochain.

Le transport se fera à pieds ou autrement. La route à suivre sera de boîte à lettres à boîte à lettres, et se rendra au bureau de poste de Hull par le chemin le plus direct.

Des avis imprimés contenant des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Hull et à ce bureau, et l'on pourra aussi s'y procurer des formulaires de soumission.

H. HAWKEN
Insp. des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes
Ottawa, 16 décembre, 1891.

N. TETREAU
NOTAIRE A HULL

CHIEF LIBERAL-CONSERVATIVE
POUR LE COMTE D'OTTAWA

ON DEMANDE

Un bon agent local à salaire ou à commission. Pouvant consacrer tout son temps ou partie de son temps. Populaire à Ridgeway, Ont. et Rochester, N. Y. Les visiteurs sont toujours bienvenus. Demandez des informations. C'est le temps.

BROWN BROS CO., TORONTO, ONT.
(Cette maison possède un Capital de près de \$100,000.)

Province de Québec,
DISTRICT D'OTTAWA.

Dans la Cour de Circuit, d'us et pour le comté d'Ottawa, siégeant en la Cité de Hull.

Dme NANCY LOUISA WRIGHT de la cité de Hull dans les comtés et District d'Ottawa, veuve de feu Honorable Juge John Scott dans sa vie de Goderick dans la Province d'Ontario.

Demanderesse.

JOSEPH CLAIRMONT, journalier, ci-devant de la dite cité de Hull, et actuellement absent et de pays inconnus.
Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Hull, 28 janvier 1892.

EDDIE BERTHIAUME,

Dep. Greffier de la dite cour.

Rochon, Champagne & Wright,

avocats de la Demanderesse.

Assemblée "La Canadienne" de Hull
DES CHEVALIERS DU TRAVAIL

Se réunira le jeudi soir de chaque semaine à 7 1/2 heures au No. 151, rue Principale en haut de l'imprimerie du Spectateur

NAP. PAGE.

Société de colonisation du lac
Temiskamitugue

L'Assemblée générale annuelle des membres de la Société aura lieu dans la salle de l'Institut Canadien français d'Ottawa, rue Sussex, à 8 heures P.M. mardi le 2 février prochain.

L. J. DION,

Secrétaire S. C. L. T.

BILLET NON VALABLE

Je mets le public en garde contre un billet contrefait par moi, sousigné, à Isaac Galipeau, de Ironides, pour la somme de cent piastres parce qu'on m'a retiré ce qui faisait la valeur de ce billet et que je me propose d'en contester le paiement.

EDOUARD DESJARDINS.

Le docteur P. PHILIPPE
DE LA FACULTE DE PARIS

Medecine - Chirurgie

SPECIALITE : MALADIE DES FEMMES
INFLAMMATIONS, TUMEURS, ETC.

86 RUE HERRI, MONTREAL

Heures de consultations : 8 à 10 hrs

a. m., 2 à 4 p. m., 8 à 9 p. m. Téléphone Bell 6559.

AVIS DE FAILLITE

L'actif dans l'affaire de S. D. McFarlane, de Buckingham, P. Q., sera vendu par encan public à l'hôtel McNaughton, jeudi, le 11 février 1892, à deux heures de l'après-midi.

JOHN McD. HAINS, Curateur.

Montréal, 1er février, 1892.

AVIS

EST par le présent donné qu'à la prochaine Session du Parlement du Canada la Compagnie du Chemin de Fer de la Jonction Pontiac et Pacificque demandera à faire amender l'acte 53 Victoria Chap. 68 du Canada, afin d'avoir une extension de temps pour construire une Pont sur la rivière Ottawa à Ottawa aussi, que l'extension de temps pour acheter leur chemin de fer jusqu'à Pont d'Orléans, et aussi l'extension de temps pour acheter leur chemin de fer dans l'acte 52 Victoria Chap. 103.

H. L. M. LEBY

Soc. Trésor

Montréal, 13 janvier, 1892.

